Une gestion très naturelle des zones humides

Interview de Jacques Fagon, agriculteur à Bourg Blanc

Appelées couramment les prairies dans notre secteur, la majeure partie des zones humides est gérée par les agriculteurs. Il nous est apparu intéressant d'avoir le point de vue de l'un d'eux, Jacques Fagon, agriculteur en GAEC à Bourg Blanc, sur la manière de gérer les zones humides sur son exploitation.

Une exploitation laitière classique

Jacques Fagon (47 ans) et son associé Ronan Jacopin (27 ans) sont producteurs de lait en GAEC à Bourg Blanc. L'exploitation compte 80 vaches laitières, des génisses de renouvellement et des bœufs, ainsi que 93 ha répartis de la manière suivante : 17 ha de céréales, 30 ha de maïs (ensilage), 2 ha de betterave, 37,5 ha en herbe cultivée (mélange de Ray-grass anglais et de trèfle) et 8,5 ha de prairies. La zone humide représente 9,1 % de la SAU (Surface Agricole Utile). Avec ses moyens de production, elle produit 600 000 l de lait par an. Les cultures à dominante herbe servent à l'alimentation des troupeaux.

Une étable à logette pour 80 vaches et la table d'alimentation pour l'apport d'ensilage de maïs de betterave et de foin

Une exploitation du bassin versant de l'aber Benoit qui a investi dans l'environnement

La mise aux normes de l'exploitation a été réalisée. « Nous attendons la validation officielle des travaux ». La mise aux normes a concerné des investissements pour les déjections de l'élevage : la couverture de la fosse à lisier, l'agrandissement de la fumière, un bassin tampon de sédimentation qui récupère tous les jus de l'élevage et qui permet de les épandre sur pâture (par asperseur). L'exploitation a un plan d''épandage de 70 ha. Par rapport à la surface totale de 93 ha, on a retiré les 8,5 ha de prairies et les surfaces près des habitations. En proximité de celles-ci, l'épandage de lisier se fait par entreprise avec une tonne à lisier équipée d'un enfouisseur. Ailleurs il est réalisé par un épandeur appartenant à la CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) ainsi que pour l'épandage de fumier. « La prise en compte de l'environnement, pour nous, n'est pas un problème. Elle va avec une amélioration des conditions de l'élevage. Financièrement, nous pourrons absorber ces investissements, avec l'aide des subventions (que nous n'avons pas encore touchées). Le respect du plan et du calendrier d'épandage n'est pas contraignant. Ce qui est stressant, c'est le suivi administratif qui accompagne la réglementation environnementale ainsi que l'évolution permanente de la réglementation. Par exemple, actuellement, il est question de modifier les normes CORPEN pour les bovins. Le fait d'être dans le bassin versant de l'Aber Benoît n'a rien changé.»

une fumière agrandie

une fosse à lisier couverte

un bassin tampon de sédimentation

un asperseur

La gestion de la zone humide basée sur le bon sens

La zone humide compte 8,5 ha, soit 0,91 % de la SAU (Surface Agricole Utile). Au final, il ya peu de réglementation à respecter pour la gestion des zones humides et elle est facile à respecter : l'interdiction d'épandage (de toute manière les terrains ne supporteraient pas les passages d'engins) et l'arrêté préfectoral concernant la destruction des chardons. « La zone humide est répartie en trois îlots : un de 1,8 ha qui est pâturé par les génisses et qui est fauché, un de 2,5 ha qui est enclavé et qui est broyé une ou deux fois par an et un de 4,2 ha qui est pâturé par les

génisses et qui est fauché. Il n'ya ni apport d'engrais ni de produits de traitement. Nous avons opté pour une gestion basée sur le bon sens avec deux situations : ce qui est accessible est pâturé par des génisses (pâturage extensif) et est fauché une fois par an et ce qui n'est pas accessible est broyé et laissé sur place. En faisant ainsi, nous estimons prendre en compte l'environnement et répondre à notre obligation de locataire d'entretenir le foncier. Ce n'est pas parce que la zone humide constitue une petite part de notre exploitation que nous la négligeons. »

A la mi-juillet 2012, contrairement à une année normale, les zones humides n'ont pas pu être pâturées ou fauchées, du fait de la météo très pluvieuse. Dès que le terrain portera, elles seront fauchées et pâturées ensuite.